

IMPLANT DENTAIRE

Un implant dentaire est une racine artificielle, généralement en titane, qu'on va placer dans l'os alvéolaire pour remplacer une ou plusieurs dents manquantes. Sur cette racine artificielle va reposer une prothèse dentaire fixe ou amovible.

Le principe



Le chirurgien-dentiste intègre l'implant dans l'os afin de remplacer une dent absente pour servir de support à la future prothèse.

Après 3 à 6 mois de cicatrisation (ou d'avantage si votre état général le nécessite), lorsque l'implant sera parfaitement intégré, le praticien pourra réaliser une prothèse fixe ou mobile qui restaurera la fonction dentaire.

L'intervention chirurgicale est une intervention bénigne, pratiqué sous anesthésie locale, qui dure maximum 1h30. Il y a en général peu de suites douloureuses, généralement calmées par les anti-douleurs conventionnels.

Elle est réalisée au sein du cabinet ou pour des cas très particulier, le praticien peut adresser le patient à un confrère.

L'intervention



Les conditions



Les implants peuvent être réalisés chez des patients en relativement bonne santé. Mais il existe des contre-indications (diabète non équilibré, fumeurs,...). Par ailleurs, le volume osseux du patient doit être suffisant. Si ce n'est pas le cas, une greffe d'os peut être nécessaire.

C'est pour cela que le praticien soumet au patient un questionnaire médical complet et une examen radiologique pour valider la pose de l'implant.

Les autres solutions :

Mis à part l'implant dentaire, il existe deux autres solutions pour remplacer votre dent absente :

- **L'appareil mobile** qui n'est retenu qu'en dernier recours tant les inconvénients sont importants : Crochets pouvant abîmer les dents adjacentes, peu esthétique, inconfortable, instabilité...
- **Le bridge**, ensemble de 3 couronnes, l'une qui remplacera votre dent manquante, les deux autres prenant appui sur les dents voisines.